

Modification n° 09.25: Commune de ATTERT – Village de Tontelange – Rue du Brulis

PROPRIETES

Date de réception SPGE : 07/11/2019

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : MOSELLE – 25/27

Commune : ATTERT

OAA : AIVE

Numéro de modification (Code SPGE) : 09.25

Intitulé : Modification n° 09.25 : Commune de ATTERT – Village de Tontelange – Rue du Brulis

DESCRIPTION

Explications	La demande de modification porte sur la rue du Brulis, dans le village de Tontelange, actuellement reprise en régime d'assainissement collectif. Il est proposé le passage de cette zone vers l'assainissement autonome car toutes les habitations concernées sont équipées d'un système d'épuration individuelle et que la mise en œuvre de l'assainissement collectif nécessiterait la pose d'une station de pompage et d'une conduite de refoulement (au vu de la position en contre pente de la rue du Brulis).		
Superficie concernée	1,57 ha		
	Avant	Après	
Assainissement collectif	20 EH	0 EH	
Assainissement autonome	0 EH	20 EH	
Assainissement transitoire	0 EH	0 EH	
	Charge totale à terme	20 EH	

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
/		/		/		/	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
Existants	/	Existants	/	Existants	/	Existants	/
A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/

SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	Masse d'eau frontalière
Natura 2000 (rayon de 500 m)	/
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d'inondation par débordement	/

ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE



